

Montréal, le 18 juin 2020

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

M<sup>c</sup> Joelle Cardinal  
Hydro-Québec – Affaires  
juridiques  
75, boul. René-Lévesque Ouest  
4e étage  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

M<sup>c</sup> Pierre D. Grenier  
Dentons Canada S.E.N.C.R.L.  
1, Place Ville Marie  
39e étage  
Montréal (Québec) H3B 4M7

**OBJET : HQCMÉ – Demande d'adoption de normes de fiabilité  
(normes CIP-003-8, CIP-005-6, CIP-008-6, CIP-010-3 et  
CIP-013-1)  
Dossier de la Régie : R-4117-2020**

---

Chère consœur,  
Cher confrère,

Le 25 février 2020, Hydro-Québec, par sa direction principale – Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation du réseau, désignée de façon provisoire à titre du Coordonnateur de la fiabilité au Québec (le Coordonnateur), dépose à la Régie de l'énergie (la Régie) une demande visant l'adoption des normes de fiabilité de la *North American Electric Reliability Corporation* CIP-003-8, CIP-005-6, CIP-008-6, CIP-010-3 et CIP-013-1. Le 24 avril 2020, le Coordonnateur dépose une demande amendée, notamment, pour inclure au présent dossier certaines modifications de termes au Glossaire des termes et des acronymes relatifs aux normes de fiabilité (le Glossaire).

Le 15 mai 2020, la Régie reçoit une demande d'intervention de Rio Tinto Alcan inc. (RTA) accompagnée du budget de participation.

La Régie a pris connaissance des réponses du Coordonnateur aux engagements pris lors de la séance de travail du 28 mai 2020 (pièce [B-0029](#)), déposées le 12 juin 2020, incluant les textes révisés des normes du présent dossier et de leur annexe Québec ainsi que des modifications au Glossaire (pièces [B-0024](#), [B-0025](#), [B-0026](#), [B-0027](#), [B-0028](#)), revus en fonctions des annotations transmises par la Régie.

De plus, la Régie note que, compte tenu de l'appui du Coordonnateur à la demande de RTA de prolonger la date d'entrée en vigueur des normes du présent dossier, RTA n'entend pas soumettre à la Régie une demande de paiement de frais (pièce [C-RTA-0005](#)).

Par la présente, la Régie informe le Coordonnateur et RTA qu'elle a entamé son délibéré en date de mercredi, le 17 juin 2020.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml